



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2007/24
1^{er} octobre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
Vingt-septième session
Bali, 3-11 décembre 2007

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire
Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention
Progrès accomplis dans l'exécution de la décision 1/CP.10

**Synthèse des informations disponibles relatives aux effets néfastes
des changements climatiques, établie conformément
au paragraphe 14 de la décision 1/CP.10**

Note du secrétariat*

Résumé

Le présent rapport de synthèse reprend des informations tirées de la compilation-synthèse des communications nationales aussi bien des Parties visées à l'annexe I de la Convention que des Parties non visées à cette annexe, ainsi que d'autres rapports pertinents, et concernant les effets néfastes des changements climatiques.

* Le présent document a été soumis tardivement parce que les informations qu'il contient n'étaient pas disponibles plus tôt.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1 – 3	3
A. Mandat.....	1	3
B. Objet de la présente note	2	3
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre ..	3	3
II. EXAMEN DES INFORMATIONS DISPONIBLES	4 – 33	3
A. Informations en provenance de Parties non visées à l’annexe I de la Convention.....	4 – 24	3
B. Informations en provenance de Parties visées à l’annexe I de la Convention.....	25 – 33	10

I. Introduction

A. Mandat

1. Au paragraphe 14 de sa décision 1/CP.10, la Conférence des Parties a prié l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) d'examiner, à sa vingt-septième session, les rapports¹ de compilation-synthèse disponibles concernant les communications nationales aussi bien des Parties visées à l'annexe I que des Parties non visées à cette annexe, et les autres rapports pertinents intéressant les effets néfastes des changements climatiques.

B. Objet de la présente note

2. La présente note reprend des informations tirées de la compilation-synthèse des communications nationales des Parties visées à l'annexe I et des Parties non visées à cette annexe. Elle contient également des renseignements contenus dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA), dans les rapports du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), dans ceux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et dans ceux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ayant trait aux effets néfastes des changements climatiques. Elle a été établie pour faciliter les discussions conformément au paragraphe 14 de la décision 1/CP.10.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

3. Le SBI voudra peut-être prendre en considération les informations fournies dans le présent rapport de synthèse ainsi que les documents indiqués dans les conclusions sur ce point qui figurent au paragraphe 67 et à l'annexe III du document FCCC/SBI/2007/15 lorsqu'il examinera les progrès accomplis dans l'application de la décision 1/CP.10, en vue d'étudier les mesures supplémentaires que la Conférence des Parties pourrait demander à sa treizième session.

II. Examen des informations disponibles

A. Informations en provenance de Parties non visées à l'annexe I de la Convention

1. Généralités

4. Selon les informations communiquées par des Parties non visées à l'annexe I, des phénomènes liés au climat créent pour elles des difficultés que les changements climatiques à venir risquent d'exacerber, ce qui les rend très vulnérables. Les petits États insulaires en développement ainsi que les pays qui ont un long littoral et dont une partie du territoire présente un relief très bas ont évoqué les différents problèmes auxquels ils doivent faire face: graves inondations et sécheresses extrêmes, répercussions des modifications du phénomène El Niño – oscillation australe, tempêtes tropicales (atypiques pour certaines), intrusions d'eau salée, ondes de tempête, dégradation des récifs coralliens et modification des schémas migratoires d'espèces de poissons importantes. Des pays se sont dits préoccupés pour la viabilité à long terme de leurs zones arides ou de leurs terres marginales.

5. Des Parties ont indiqué que la pauvreté était un problème majeur dans la plupart des États parties en développement, en particulier les moins avancés, dont la majorité de la population vivait en situation de pauvreté absolue. L'atténuation de la pauvreté, la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau potable et aux établissements de soins sont des objectifs de développement prioritaires de la plupart des pays parties en développement, en particulier les moins avancés.

¹ FCCC/SBI/2003/7, FCCC/SBI/2005/18 et FCCC/SBI/2007/INF.6.

6. Malgré de grandes disparités dans l'importance respective des grands secteurs économiques de l'agriculture, de l'industrie et des services, la plupart des Parties ont signalé que l'agriculture représentait une priorité de développement absolue, car elle contribuait à la fois à la sécurité alimentaire et au produit intérieur brut. Dans ce secteur, la production, la transformation et le transport emploient une main-d'œuvre importante. L'agriculture étant particulièrement vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques, nombre de pays en développement risquent de les ressentir dans le domaine de la sécurité alimentaire.

7. Bon nombre de Parties ont indiqué que les activités visant à répondre aux besoins induits par les changements climatiques sont en concurrence pour la répartition de ressources limitées avec celles visant à pourvoir aux besoins fondamentaux liés à la sécurité alimentaire, à l'alimentation en eau, à l'atténuation de la pauvreté, à l'emploi, aux services d'approvisionnement en énergie, à la santé, y compris aux ravages croissants du VIH/sida, et au développement économique. L'intégration de considérations relatives au climat dans les politiques de planification du développement à long terme et dans la prise de décisions, et la mise sur pied des arrangements institutionnels et du cadre légal voulus à cette fin, sont des problèmes cruciaux avec lesquels toutes les Parties continuent de se débattre. Certaines ont institué des mesures visant à encourager la participation d'organisations non gouvernementales et du secteur privé afin de garantir la durabilité des activités liées aux changements climatiques; l'établissement des communications nationales initiales et des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation au titre de la Convention contribuent à de telles initiatives.

2. Vulnérabilité aux effets néfastes des changements climatiques

8. Toutes les Parties ont donné des renseignements sur leur vulnérabilité actuelle et à venir aux effets néfastes des changements climatiques et sur les possibilités, mesures et stratégies d'adaptation à ces changements, mais les sources d'information, le degré de précision et les méthodes et outils employés pour évaluer la vulnérabilité, les effets et les besoins d'adaptation ont considérablement varié d'une Partie à l'autre². Des Parties se sont appuyées sur les observations d'expérience actuelles de l'impact, les hypothèses d'experts, les informations issues d'études internationales et de connaissances scientifiques (en particulier des rapports d'évaluation du GIEC), ainsi que sur des études et des projections réalisées sur le terrain selon des méthodologies et des modèles plus ou moins complexes mis au point au niveau international ou local. Toutefois, la plupart des Parties ont exprimé leur préoccupation face aux limites imposées par l'incertitude inhérente aux modèles de circulation générale, notamment parce qu'ils ne permettent pas d'établir clairement un lien entre changements climatiques et phénomènes climatiques extrêmes.

9. Si l'on retient le nombre de Parties faisant état de vulnérabilités majeures par secteur comme indicateur approximatif de l'importance relative de leur vulnérabilité, le secteur de l'agriculture se dégage comme étant le plus exposé (pour 80 % des Parties). Suivent les ressources en eau (76 %), les écosystèmes côtiers et marins (59 %), les écosystèmes terrestres (forêts) (57 %), la santé (50 %) et enfin les autres secteurs, qui englobent la diversité biologique, l'énergie, les établissements humains et le tourisme (37 %)³.

² Dans sa contribution au troisième rapport d'évaluation du GIEC, le Groupe de travail II définit la vulnérabilité comme étant «la mesure dans laquelle un système est susceptible, ou incapable, de faire face aux effets néfastes des changements climatiques, y compris à la variabilité du climat et aux phénomènes climatiques extrêmes» et comme étant «fonction de la nature, de l'ampleur et de la vitesse des changements climatiques, ainsi que de la mesure dans laquelle un système est exposé, de sa sensibilité et de sa capacité d'adaptation».

³ Ces pourcentages sont extraits du tableau 3 de la sixième compilation-synthèse des communications nationales initiales (FCCC/SBI/2005/18).

10. Les petits États insulaires en développement ont exprimé leur préoccupation à l'égard de leur vulnérabilité considérable au risque de baisse de la production agricole résultant d'inondations dues à l'élévation du niveau de la mer, indépendamment d'éventuelles pertes en vies humaines et de destructions de biens et d'infrastructures dans les localités côtières.

11. Les observations scientifiques les plus récentes issues du quatrième rapport d'évaluation du GIEC viennent attester un grand nombre des incidences des changements climatiques sur l'agriculture dont ont fait état les Parties non visées à l'annexe I. Ce rapport montre que le réchauffement et l'assèchement du climat ont conduit au raccourcissement de la saison des cultures, qui a porté préjudice aux récoltes de la région du Sahel, en Afrique. Par ailleurs, l'allongement des saisons sèches et l'imprévisibilité des pluies amènent déjà à prendre des mesures d'adaptation en Afrique australe. La réduction des rendements de l'agriculture alimentée en eau de pluie pourrait atteindre jusqu'à 50 % d'ici à 2020 dans certains pays d'Afrique. Par ailleurs, l'augmentation des rendements pourrait aller jusqu'à 20 % en Asie de l'Est et du Sud-Est, parallèlement à une diminution de 30 % au maximum en Asie centrale et du Sud d'ici au milieu du XXI^e siècle. On s'attend à ce que même de modestes augmentations de la température locale, de 1 ou 2 °C, fassent baisser les rendements agricoles dans les régions de basses latitudes, en particulier dans les régions tropicales avec saison sèche, aggravant ainsi le risque de famine⁴.

12. Nombre de Parties ont indiqué que les ressources en eau pâtiennent déjà gravement et que l'alimentation en eau et la qualité de l'eau étaient exposées à des risques, essentiellement du fait de l'accroissement rapide de la population, de l'augmentation considérable de la demande émanant des secteurs agricole et industriel, de l'urbanisation galopante, souvent mal planifiée, des intrusions salines dans les eaux côtières sous l'effet de l'élévation du niveau de la mer, et de la dégradation de la qualité de ces ressources en eau (Égypte, Îles Cook et Vanuatu, par exemple), et de la pollution des masses d'eau (Lesotho, Ouganda et Philippines, par exemple). Certaines Parties (Argentine et Zimbabwe, notamment) ont signalé des pertes d'eau pouvant atteindre 30 % en raison de l'augmentation des taux d'évaporation, des pénuries d'eau, des sécheresses et une augmentation de la demande en eau pour l'irrigation. Selon le GIEC, d'ici à 2020, en Afrique seulement, entre 75 et 250 millions de personnes devraient voir leurs ressources en eau davantage menacées en raison des changements climatiques.

13. Des Parties ont également fait part d'inquiétudes face à plusieurs phénomènes: accroissement de la fréquence et de l'intensité de l'écoulement superficiel, de l'érosion des sols et de la sécheresse, et diminution des eaux de surface ou d'écoulement et des eaux souterraines, qui inévitablement retentissent sur les terres agricoles, les prairies et les écosystèmes terrestre et aquatique; et élévation des taux d'évaporation des réservoirs, qui compromet la production d'électricité. De nombreuses Parties ont insisté sur l'aspect problématique des incidences des manifestations climatiques extrêmes sur la production d'électricité par les centrales hydroélectriques, la production alimentaire et halieutique, et la dégradation du réseau de transport et de la biomasse.

14. La plupart des Parties anticipaient des effets néfastes des changements climatiques sur les forêts et les parcours, d'après les modifications survenues dans la biomasse, la composition des espèces et les types de végétation. Elles ont notamment évoqué l'augmentation des incendies de forêt et l'érosion des sols qui s'ensuit, l'assèchement des terres, l'évolution de la superficie des forêts et des essences forestières, la perte de la diversité biologique, la perte de fourrage, la plus grande fréquence des maladies et l'augmentation de la mortalité des arbres, la propagation des zones arides, et la réduction de la production vivrière et des habitats pour la faune.

⁴ Voir le résumé établi par le Groupe de travail II à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques dans sa contribution au quatrième rapport d'évaluation du GIEC, qui peut être consulté à l'adresse suivante: <http://www.ipcc.ch/SPM13apr07.pdf>.

15. L'étude qualitative que certaines Parties ont menée sur la vulnérabilité de leurs ressources halieutiques face aux changements climatiques a révélé elle aussi des effets néfastes résultant des variations de température et de salinité, de l'élévation du niveau de la mer et des inondations que cela entraîne. Plus spécifiquement, les Parties ont évoqué la destruction des aires de reproduction et d'alevinage (mangroves, récifs coralliens, par exemple), les changements survenus dans la disponibilité des nutriments et le risque de réduction des ressources de la pêche en raison des manifestations liées au phénomène El Niño-oscillation australe (Pérou, notamment).
16. Un nombre limité de Parties ont évalué la vulnérabilité de leurs secteurs du tourisme, des infrastructures, de l'énergie et de la diversité biologique. Globalement, elles ont constaté que l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des tempêtes et des ouragans, associé aux variations climatiques, aurait des effets néfastes sur ces secteurs.
17. L'incidence accrue des maladies à transmission hydrique et vectorielle (paludisme, dengue, choléra et diarrhée, notamment) et le risque d'augmentation des maladies cardiovasculaires et intestinales, des cas de grippe et de fièvre jaune et de la morbidité en général sont des effets potentiels sur la santé signalés par un grand nombre de Parties. Toutefois, en raison du manque de données reliant la santé aux changements climatiques, les évaluations se sont essentiellement limitées à des analyses qualitatives. Nombre de Parties redoutent que l'élévation des températures n'entraîne une augmentation de l'incidence des maladies endémiques, qu'accentueraient la croissance démographique rapide et les mauvaises conditions d'assainissement.
18. Nombre des Parties non visées à l'annexe I ont indiqué que les changements climatiques exerçaient une contrainte supplémentaire venant s'ajouter à celles, naturelles et anthropiques, qui pèsent déjà sur les systèmes écologiques et socioéconomiques. Les changements climatiques compromettent la capacité de ces systèmes écologiques à fournir les biens et services indispensables au bon développement économique et social, y compris une alimentation suffisante, un air pur et de l'eau salubre, l'énergie voulue, un abri correct, la protection contre la maladie et des possibilités d'emploi. Les contraintes climatiques et autres interagissent de diverses façons et produisent des résultats variables selon le contexte et la région mais, globalement, comme l'attestent la plupart des Parties ainsi que des preuves scientifiques de plus en plus nombreuses, l'effet net est généralement néfaste.
19. Les Parties non visées à l'annexe I se sont heurtées, lors de l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation, à l'obstacle important de l'absence des données requises pour répondre aux exigences méthodologiques élevées. Le tableau 1 récapitule, par région, les besoins et les difficultés auxquels les Parties non visées à l'annexe I ont dû faire face lors des évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation. Un grand nombre de Parties ont expliqué que les données requises pour les modèles et les évaluations des incidences faisaient défaut (non collectées ou non accessibles) ou étaient inadaptées (échelle géographique différente, par exemple). Une autre difficulté réside dans l'impossibilité pour nombre de Parties de mener des évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation suffisamment solides pour produire des résultats fiables utilisables aux fins de planification nationale. La plupart des Parties, en particulier les pays les moins avancés, indiquent que les directives données au titre de la Convention dans ce domaine ne sont pas adaptées. Certaines ont insisté sur la nécessité d'améliorer l'accessibilité des méthodes, des outils et des modèles, et de contribuer à l'action menée en vue d'améliorer la qualité des données et leur surveillance systématique, leur collecte et leur archivage.
20. La prochaine tâche importante consistera à incorporer l'adaptation dans la planification à long terme dans un contexte de développement durable; il s'agira, aux fins de la mise en œuvre de l'adaptation, d'une mesure qu'il convient, de l'avis de pratiquement toutes les Parties, de prendre pour donner aux questions de changements climatiques une plus grande importance au niveau national⁵. À cet effet,

⁵ FCCC/SBI/2005/18/Add.1.

presque toutes les Parties ont fait état de l'urgente nécessité d'un appui en matière d'éducation, de formation et de sensibilisation. Les domaines visés par la formation englobent les techniques de négociation, l'établissement de propositions de projets à financer par le FEM, la gestion de bases de données et l'utilisation de modèles climatiques. La nécessité de faire preuve de souplesse dans les approches adoptées en matière d'adaptation a été mise en exergue. Celle de mettre sur pied des services de coordination nationale et régionale et d'information sur les changements climatiques, y compris l'accès à Internet, a également été soulignée.

Tableau 1. Aperçu des besoins et difficultés des Parties non visées à l'annexe I en ce qui concerne les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation, par région

	Afrique	Asie et Pacifique	Amérique latine et Caraïbes
Évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> – Les orientations données par les organes de la Convention ne sont pas suffisantes^a 	<ul style="list-style-type: none"> – L'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation est un processus constant – L'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation doit être explicitement mentionnée dans les directives de la CCNUCC 	
Méthodes et démarches – modèles, outils et données	<ul style="list-style-type: none"> – Recours à des MCG et à des scénarios fondés sur les MCG – Amélioration de la disponibilité, de la qualité, de l'archivage et de la mise à jour des données – Normalisation des méthodes et modèles 	<ul style="list-style-type: none"> – Élargissement de l'emploi des modèles climatiques – Amélioration des méthodes existantes et de l'accès à ces méthodes – Recensement des lacunes dans les données et la surveillance – Mise en place de stations nouvelles et mise à niveau des stations existantes – Renforcement des compétences techniques nécessaires pour gérer les stations – Amélioration de l'accès aux données nationales sur le climat 	<ul style="list-style-type: none"> – Normalisation des méthodes et modèles – Recours à des données hydrométéorologiques pour augmenter, vérifier et valider les résultats des MCG
Secteurs les plus vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> – Agriculture, ressources en eau, zones côtières, forêts, prairies, diversité biologique, santé – Absence d'évaluations transsectorielles 	<ul style="list-style-type: none"> – Ressources en eau, agriculture, zones côtières, écosystèmes naturels (forêts) 	<ul style="list-style-type: none"> – Ressources en eau, agriculture, zones côtières, pêche, santé et établissements humains, UTCATF et écosystèmes, désertification et dégradation des terres, industries et énergie – Nécessité de centrer les efforts sur les secteurs clefs

	Afrique	Asie et Pacifique	Amérique latine et Caraïbes
Besoins en matière de renforcement des capacités (humaines et institutionnelles)	<ul style="list-style-type: none"> – Formation aux questions des changements climatiques et formation à plus long terme à l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation – Maintien en place des spécialistes – Création d'organes nationaux pour les changements climatiques – Renforcement des institutions nationales de sorte que celles-ci puissent entreprendre d'élaborer des MCG à des échelles appropriées – Amélioration du cadre institutionnel de mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> – Amélioration des capacités en matière d'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation – Mise en place d'équipes nationales ayant les compétences voulues et les ressources nécessaires 	<ul style="list-style-type: none"> – Organisation d'ateliers sur l'emploi des données et l'application des modèles et méthodes – Extension des bases de données – Renforcement des capacités humaines nécessaires pour archiver l'information et gérer les bases de données – Mise en place d'organes nationaux pour les changements climatiques – Mise en place de centres régionaux pour le climat – Renforcement des institutions nationales de sorte que celles-ci puissent entreprendre d'élaborer des MCG à des échelles appropriées
Appui financier et technique	<ul style="list-style-type: none"> – Il faut un financement suffisant pour exécuter les travaux en matière de vulnérabilité et d'adaptation – Appui financier et technique des organismes des Nations Unies 	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en place et tenue de bases de données – Introduction de la vulnérabilité et de l'adaptation dans la planification nationale du développement – Préparation aux catastrophes 	<ul style="list-style-type: none"> – L'appui financier et technique revêt une importance cruciale pour les activités en matière de vulnérabilité et d'adaptation – Mise en place et tenue de bases de données sur la population, les questions socioéconomiques, la géomorphologie, la santé et les établissements humains, ainsi que les domaines à risque – Élaboration et diffusion de modèles climatiques régionaux
Éducation, formation et sensibilisation du public	<ul style="list-style-type: none"> – Proposition de projets portant sur la vulnérabilité et l'adaptation, et négociation d'un financement du FEM – Intégration des questions relatives aux changements climatiques dans la planification nationale 	<ul style="list-style-type: none"> – Formation régionale, selon qu'il convient – Formation tant de base qu'avancée – Constitution d'une réserve de spécialistes nationaux de l'emploi des extraits de modèles climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> – Encouragement de la communication par l'intermédiaire d'unités pour l'intégration régionale – Recensement des besoins et élaboration de plans – Proposition de projets portant sur la vulnérabilité et l'adaptation, et négociation d'un financement du FEM

	Afrique	Asie et Pacifique	Amérique latine et Caraïbes
	<ul style="list-style-type: none"> – Introduction d'un guide des bonnes pratiques pour l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation – Encouragement des parties prenantes à participer – Il faut intégrer la planification et la mise en œuvre de mesures d'adaptation 	<ul style="list-style-type: none"> – Élaboration et application de méthodes et construction de scénarios – Recours à des modèles d'impact – Mise en place et gestion de bases de données – Définition et collecte des données d'information – Interprétation des résultats 	<ul style="list-style-type: none"> – Introduction d'un guide des bonnes pratiques pour l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation – Apport d'un matériel, d'une formation à l'appui technique et de systèmes d'information
Mise en réseau et information	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement de la collaboration et de la concertation entre experts nationaux et à l'échelon régional pour les questions transnationales, par exemple les ressources en eau – Traduction des directives dans d'autres langues – Concertation et collaboration avec l'OMM pour les questions de santé 	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en place, emploi et pérennisation de services Internet – Réseaux régionaux et nationaux d'équipes et d'experts nationaux 	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement de l'échange d'informations techniques et de réseaux pour les changements climatiques à l'échelon régional – Concertation et collaboration avec l'OMM pour les questions de santé – Renforcement des échanges régionaux de données d'expérience

Source: FCCC/SBI/2005/18/Add.5.

Abréviations: CCNUCC = Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; MCG = modèles de circulation générale; OMM = Organisation météorologique mondiale; UTCATF = utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie.

^a Les directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention ont été révisées par la suite, conformément à la décision 17/CP.8.

3. Adaptation aux effets néfastes des changements climatiques

21. La plupart des Parties non visées à l'annexe I ont souligné que l'adaptation aux changements climatiques revêtait une grande importance, et elles ont joint à leurs communications nationales initiales une liste des mesures d'adaptation possibles. La plupart des Parties ont omis de les évaluer, de les classer par ordre de priorité et d'en indiquer le coût. Beaucoup d'entre elles ont expliqué qu'elles manquaient de moyens, des technologies voulues, des données et des ressources financières requises pour réaliser de véritables études des mesures d'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation portant véritablement sur les secteurs vulnérables.

22. Parmi les mesures d'adaptation évoquées par les Parties non visées à l'annexe I figurent la réforme des politiques de l'eau axée sur la conservation des eaux, les transferts d'eaux entre bassins et des solutions technologiques telles que le dessalement, la gestion des crues et la construction de barrages, l'introduction de plantes résistantes à la sécheresse, l'amélioration des systèmes d'alerte précoce,

le renforcement de la lutte contre l'érosion, la mise en place de programmes de formation et d'aide à l'intention des agriculteurs, la gestion intégrée des zones côtières, l'amélioration des systèmes de santé, une meilleure gestion des forêts, la protection des infrastructures touristiques, le renforcement de la législation relative à l'environnement et la promotion de la préservation de la nature. Le tableau 2 récapitule les solutions, mesures et stratégies d'adaptation mises au point dans les États parties non visés à l'annexe I pour les grands secteurs vulnérables.

23. Nombre de Parties ont fait part de mesures visant à intégrer les problèmes de changements climatiques dans les processus de planification à long terme. Beaucoup ont aussi entrepris de mettre en œuvre l'adaptation et hiérarchisé pour cela leurs mesures d'adaptation au moyen de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation ou de plans d'action nationaux en faveur de l'environnement. D'autres ont indiqué qu'elles entreprenaient un examen des lois en vue de faciliter l'incorporation de l'adaptation aux changements climatiques dans les futures activités de développement. Pour presque toutes les Parties, les différentes activités d'éducation, de formation et de sensibilisation visant des groupes de population allant des agriculteurs aux responsables de l'élaboration des politiques, sans oublier le public, constituaient une partie importante des stratégies d'adaptation⁶.

24. Les priorités en matière d'adaptation dans les secteurs les plus vulnérables varient généralement d'une région à l'autre et d'une Partie à l'autre. Les pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes accordent la priorité absolue à l'adaptation dans les secteurs de l'agriculture et des ressources en eau, tandis qu'en Asie c'est aux secteurs de l'agriculture, de la foresterie et des écosystèmes terrestres que va la priorité. Pour les petits États insulaires en développement, c'est l'adaptation dans les domaines des ressources en eau et des zones côtières, y compris l'adaptation à l'élévation du niveau de la mer, qui est prioritaire.

B. Informations en provenance de Parties visées à l'annexe I de la Convention

25. Les Parties visées à l'annexe II⁷ de la Convention ont communiqué des informations sur le soutien financier qu'elles ont apporté aux activités d'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation dans les pays en développement. L'ampleur de l'aide financière varie considérablement en fonction des donateurs, des régions, des types d'aide apportée (subventions, prêts, ventes commerciales), des besoins du pays bénéficiaire, de la configuration géographique et de l'environnement en matière d'investissement. L'ensemble de l'aide publique au développement apportée par la Communauté européenne en 2005 a atteint 9,39 milliards de dollars des États-Unis, soit 6 % de plus qu'en 2004. Sur ce montant, 300 millions d'euros ont servi à financer plus de 200 projets bilatéraux se rapportant aux changements climatiques.

26. L'aide apportée par les Parties est affectée en particulier à l'amélioration de l'évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques en tant qu'outil de prise de décisions et de planification du développement. Dans sa quatrième communication nationale, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a signalé qu'il avait versé 6,1 millions de livres sterling à des pays africains pour des programmes qui portaient sur le recensement des zones de vulnérabilité à la pauvreté et aux changements climatiques, l'évaluation et la gestion des risques face aux changements climatiques, et l'intégration de l'adaptation locale dans les politiques de développement. Dans leur troisième communication nationale, les États-Unis d'Amérique ont indiqué qu'ils avaient consacré 9,4 millions de dollars au cours de la période 1997-2000 au Programme d'étude de pays des États-Unis, dont les activités ont aidé 56 pays

⁶ FCCC/SBI/2002/16.

⁷ Si les dispositions énoncées au paragraphe 4 de la décision 5/CP.7 se rapportent aux informations émanant des Parties visées à l'annexe I, la présente section concerne quant à elle les Parties visées à l'annexe II, parce qu'elles se sont engagées à aider les pays en développement parties conformément aux paragraphes 3 à 5 de l'article 4 de la Convention.

à renforcer les capacités humaines et institutionnelles en vue d'étudier les mesures d'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques.

Tableau 2. Exemples des différents types d'adaptation aux changements climatiques envisagés pour les secteurs les plus vulnérables des Parties non visées à l'annexe I

Secteurs les plus vulnérables	Adaptation par anticipation	Adaptation par réaction
Agriculture et sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> – Mise au point de plantes de culture résistantes à la sécheresse, au sel, aux insectes ou aux parasites – Recherche-développement – Gestion de l'eau du sol – Diversification des cultures vivrières et de plantation et intensification des modes de culture – Politiques, subventions/incitations fiscales, libéralisation du marché – Mise au point de systèmes d'alerte avancée 	<ul style="list-style-type: none"> – Lutte contre l'érosion – Construction de barrages pour l'irrigation – Modification des engrais utilisés et de leur mode d'emploi – Introduction de plantes de culture nouvelles – Entretien de la fertilité des sols – Modification des calendriers des ensemencements et des récoltes – Adoption d'autres cultivars – Programmes d'éducation et d'information concernant la conservation et la gestion des ressources en eau du sol
Zones côtières et écosystèmes marins	<ul style="list-style-type: none"> – Gestion intégrée des zones côtières – Amélioration de la planification et du zonage côtiers – Élaboration d'une législation pour la protection des zones côtières – Recherche sur les zones côtières et les écosystèmes côtiers et surveillance de ces zones et écosystèmes 	<ul style="list-style-type: none"> – Protection des infrastructures économiques – Sensibilisation du public à la nécessité de protéger les écosystèmes côtiers et marins – Construction de digues de mer et protection renforcée des plages – Protection et conservation des récifs coralliens, des mangroves, des verrières et de la végétation littorale
Ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> – Meilleure utilisation de l'eau recyclée – Conservation des zones de captage de l'eau – Amélioration du système de gestion de l'eau – Réforme de la politique de l'eau, y compris en ce qui concerne les prix et l'irrigation – Mise au point de moyens de protection contre les inondations et de surveillance de la sécheresse 	<ul style="list-style-type: none"> – Protection des ressources en eaux souterraines – Amélioration de la gestion et de l'entretien des systèmes existants d'approvisionnement en eau – Protection des zones de captage de l'eau – Amélioration de l'approvisionnement en eau – captage des eaux souterraines et dessalement

Secteurs les plus vulnérables	Adaptation par anticipation	Adaptation par réaction
Santé	<ul style="list-style-type: none"> – Mise au point de systèmes d’alerte rapide – Amélioration de l’observation et de la surveillance des maladies et des vecteurs – Amélioration de la qualité de l’environnement – Modification de la conception des villes et des logements 	<ul style="list-style-type: none"> – Réforme de la gestion de la santé publique – Amélioration des conditions de logement et de vie – Amélioration des stratégies d’intervention en cas d’urgence

Source: FCCC/SBI/2005/18/Add.5.

27. Les États-Unis ont, sur plus de vingt ans, aidé 21 pays en développement à utiliser le Système d’alerte rapide aux risques de famine, exemple de programme associant renforcement des capacités et adaptation. Le Système combine des données obtenues à distance, par satellite, et des données sociales et biophysiques relevées sur place, telles que celles ayant trait au climat et à la production agricole, et il alerte immédiatement les décideurs sur l’imminence de pénuries alimentaires.

28. Des Parties (Australie, Danemark, Japon et Nouvelle-Zélande, notamment) ont participé au financement de programmes de recherche et de mise en œuvre visant à pourvoir aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement en matière d’adaptation aux changements climatiques et de développement socioéconomique. Le Japon soutient le projet Pacifique-Japon, qui vise à recenser et à promouvoir les mesures d’adaptation dans les petits États insulaires en développement du Pacifique Sud. L’Australie est le pays qui apporte la plus grande contribution financière au Programme régional pour l’environnement du Pacifique Sud (SPREP), établi à Samoa. Le SPREP a pour but de faire adopter une approche stratégique cohérente pour les questions de climat dans la région.

29. Quelques Parties visées à l’annexe II mentionnent aussi des projets relatifs à l’intégration des informations sur les risques climatiques dans les processus de prise de décisions et des initiatives visant à améliorer la disponibilité des observations climatiques à long terme. Il s’agit notamment du financement de projets en Afrique à hauteur de 5 millions de livres sterling sur cinq ans assuré par le Royaume-Uni, du soutien apporté par la Finlande en faveur de la protection des zones côtières marines et de la lutte contre les inondations, du soutien de la Suisse à des projets d’adaptation dans des zones semi-arides, et de l’aide offerte par l’Allemagne, la Belgique, le Canada, la Communauté européenne, les États-Unis d’Amérique, la Finlande, le Japon, les Pays-Bas et le Royaume-Uni pour les activités dans les secteurs de la foresterie et de l’agriculture.

30. Pour soutenir le renforcement des capacités en matière d’adaptation, les moyens les plus couramment employés comprennent la formation et les ateliers consacrés à différents thèmes, le partage d’informations, les services de conseil, le renforcement des institutions et les projets de transfert de technologies. Le Japon, par exemple, a financé entre 1998 et 2004 la formation de 13 000 experts internationaux dans les domaines de l’environnement et des questions liées au climat, et la France a, par l’intermédiaire de son fonds national pour l’environnement mondial, financé à hauteur de 43,6 millions d’euros 33 projets de renforcement des capacités en matière de changements climatiques.

31. Les principales voies utilisées par les Parties visées à l’annexe II pour contribuer à l’aide multilatérale en matière de changements climatiques sont la Caisse du Fonds pour l’environnement mondial (FEM), ainsi que deux fonds d’affectation spéciale: le Fonds spécial pour les changements climatiques, qui est administré par le FEM, et le Fonds pour les pays les moins avancés. Pour ce qui est du premier, les Parties visées à l’annexe II ont versé un milliard de dollars à mettre à la disposition de

projets sur les changements climatiques au cours de la quatrième reconstitution des ressources (2007-2010). En ce qui concerne les fonds d'affectation spéciale, au 30 avril 2007, 13 Parties visées à l'annexe II (Allemagne, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse) se sont engagées à verser des contributions au Fonds spécial pour les changements climatiques pour un montant de 62 millions de dollars, et 17 autres (Allemagne, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse) se sont engagées à verser des contributions au Fonds pour les pays les moins avancés, pour un montant total de 115,8 millions de dollars.

32. Les autres voies utilisées pour l'assistance multilatérale en matière de changements climatiques comprennent les institutions financières multilatérales, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation météorologique mondiale et divers organismes et programmes scientifiques, technologiques et pédagogiques multilatéraux. Les changements climatiques sont un thème intersectoriel dans les activités soutenues par ces organismes.

33. Le secrétariat a établi un rapport⁸ sur les expériences des institutions financières internationales et d'autres sources de financement, où sont décrites les initiatives menées par chaque institution dans le domaine de l'adaptation. On y trouvera des informations détaillées sur le financement des mesures d'adaptation, notamment la disponibilité et l'ampleur des fonds, ainsi qu'une analyse du rôle potentiel du FEM.

⁸ FCCC/TP/2007/4.